

# L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

## QUELLE VISIBILITÉ POUR LES ANNÉES À VENIR ?



Rencontre avec Étienne GANGNERON - Jeudi 15 Septembre



# SOMMAIRE

PLACE DES FILIÈRES AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN  
AVEYRON - CONTEXTE

01

05

FILIÈRES AGRICULTURE BIOLOGIQUE : SITUATION DES MARCHÉS ET  
PERSPECTIVES

- Bovins lait : offre plus élevée que la demande
- Ovins lait : une filière en régression
- Bovins viande - Ovins viande : une pérennité remise en cause
- Caprins : toujours en croissance

PRÉSENTATION DU GAEC DE LA PEYRADE -  
LANUÉJOULS

09

10

PRIX ET CONSOMMATION : PEU D'EFFETS DE LA LOI EGALIM

- Prise en compte des coûts de production : on est loin du compte !

RÉGLEMENTATION BIO : L'INAO DOIT DONNER DES  
RÉPONSES !

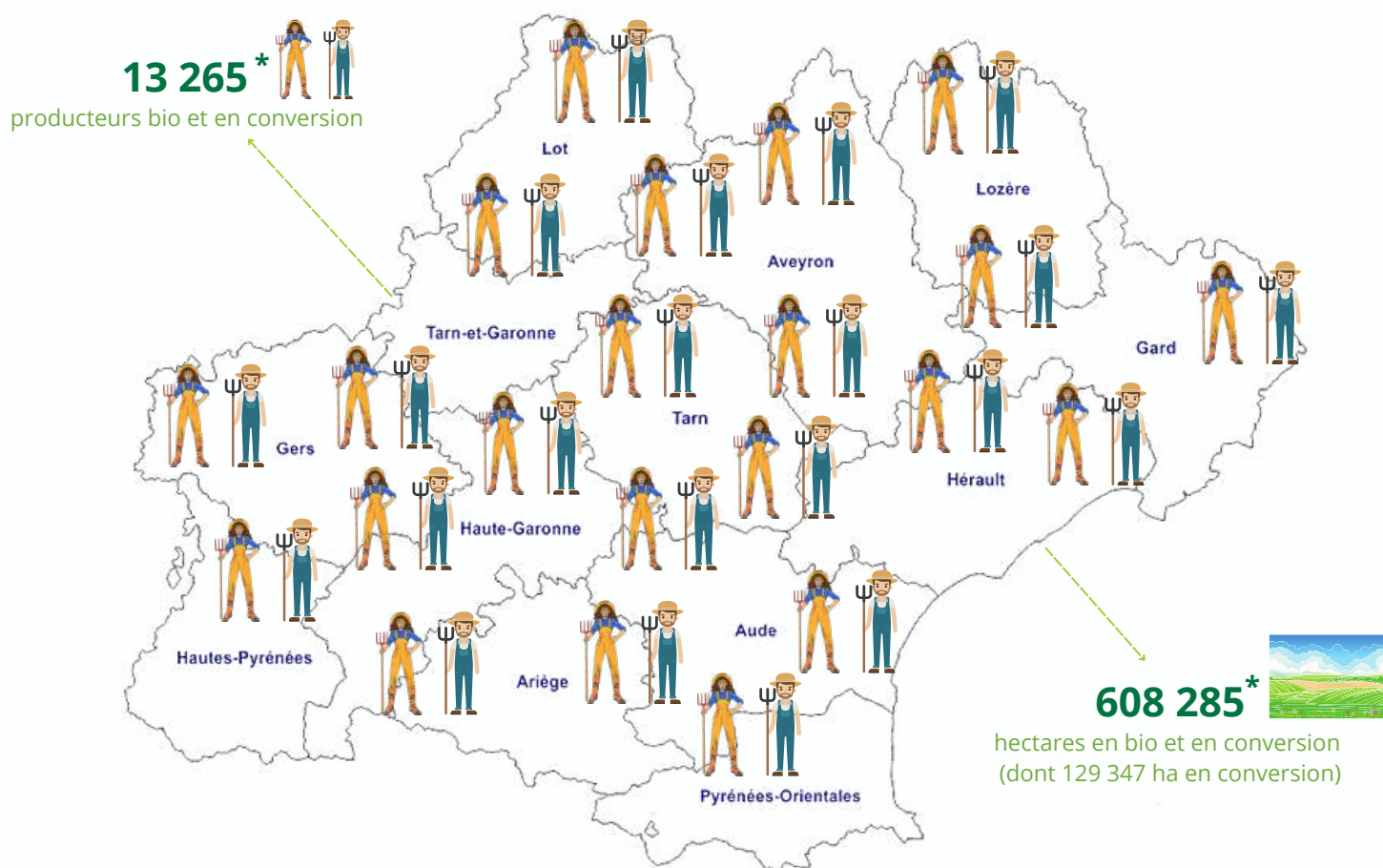
11

ACCOMPAGNER LES BIENFAITS DES PRATIQUES DE  
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Les atouts de l'Agriculture Biologique !
- Les dispositifs d'accompagnement
- Restauration collective : où en est-on des 20% de produits bio obligatoires depuis janvier 2022 ?

12

**En 2021, en Occitanie,**  
d'après les chiffres de l'Agence Bio (données de certification)



\* Ces données nous sont fournies par l'Agence Bio à partir des données de certifications, elles-mêmes fournies par les organismes certificateurs. Ces chiffres sont ceux de l'année passée car leur édition nécessite un temps de traitement pour les agréer et les traiter.

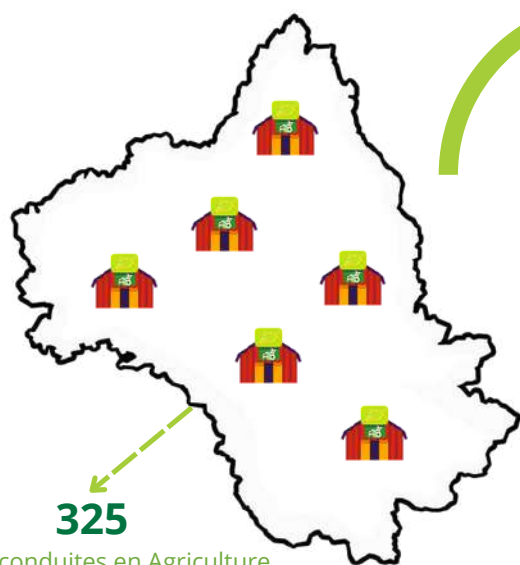


# L'Aveyron

# L'Agriculture Biologique

En 2009, en Aveyron

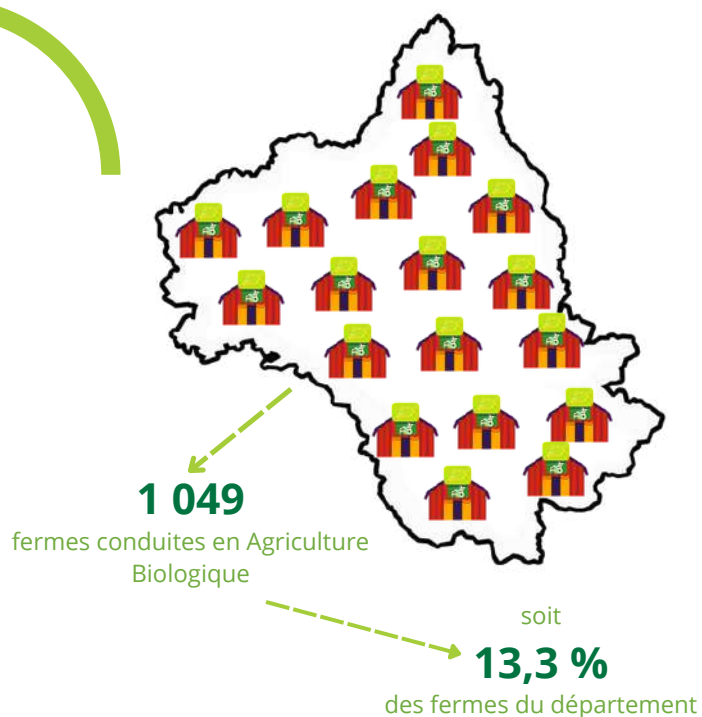
(source : Agence bio-ORAB, 2021)



x 3

En 2021, en Aveyron,

(source : Agence bio-ORAB, 2021)



## Les surfaces certifiées

(source : Agence bio, 2021)



**3ème**

département français en termes de **surfaces certifiées**



**76 118**

hectares engagés en Agriculture Biologique

soit

**14,7 %**

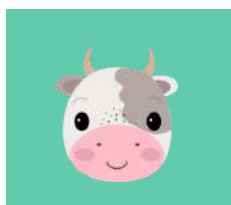
de la **Surface Agricole Utile** du département

## Quelques chiffres-clés des filières aveyronnaises

(source : Agence bio-ORAB, 2021)



**1**er rang d'Occitanie en :



**132**  
éleveurs

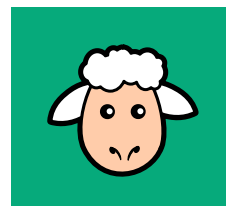
**13 %**  
des cheptels  
bovins lait  
aveyronnais



**4 %**  
des cheptels  
bovins allaitants  
aveyronnais



**17 %**  
des cheptels  
ovins lait  
aveyronnais



**80**  
éleveurs

**8 %**  
des cheptels  
ovins allaitants  
aveyronnais

## Quelques chiffres-clés des filières aveyronnaises

(source : Agence bio-ORAB, 2021)



**2ème** rang d'Occitanie en :



**21**  
éleveurs

**3 %**  
des cheptels  
porcins  
aveyronnais



**4 %**  
des cheptels  
caprins  
aveyronnais

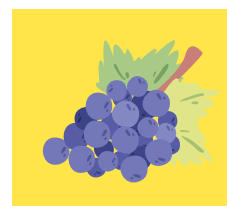


**8 360**  
hectares de  
céréales



**649**  
hectares de  
maraîchage

**127**  
hectares de  
vigne



L'AB bénéficie en général de prix plus élevés pour ses produits certifiés. Ceci repose sur un consentement d'une partie des consommateurs à payer le juste prix pour des produits auxquels ils reconnaissent des qualités additionnelles, dont l'une est d'être issue d'un mode de production plus respectueux de l'environnement.

Toutefois, comme pour tous les agriculteurs, ces prix plus élevés de l'AB ne sont pas garantis : ils sont tributaires de l'offre et de la demande (volumes et consentement à payer des consommateurs) et de la répartition de la valeur dans la filière.

## Bovins lait : offre plus élevée que la demande

progression  
d'environ  
**16 %**  
depuis 2020



Niveaux de collecte

pour atteindre près  
de  
**1 255**  
millions de litres



Alors que **les ventes de produits laitiers bio** ont à l'inverse **perdu entre 10 et 20 % de part de marché dans les GMS.**



La situation est d'autant plus compliquée pour **les éleveurs laitiers bio qui cumulent des hausses de charges importantes avec un prix du lait qui n'a pas évolué.**



## Ovins lait : une filière en régression

Source : France Brebis Laitières

Après plus de  
**10 ans**  
de croissance  
continue



Collecte de lait de  
brebis bio reflux

**-1,3 %**

entre octobre 2021  
et juin 2022

La dynamique de conversion se poursuit dans les systèmes fermiers, mais a ralenti pour les systèmes avec livraison du lait.

Une baisse compris  
entre  
**-6% et -10 %**  
selon les produits



Bilan des  
fabrications

pour une collecte en  
baisse  
**1%**  
seulement



Après plusieurs années de forte croissance, **les fabrications de yaourts et lait fermentés au lait de brebis bio ont chuté, dans un contexte de consommation pénalisée par l'inflation.**



**Cette chute de consommation touche** de façon relativement homogène tous les secteurs laitiers, mais **plus particulièrement le bio.**

## Bovins viande - ovins viande : une pérennité remise en cause



Les filières viande, bovine et ovine, ne génèrent pas suffisamment de plus-value pour être pérenne car pas suffisamment d'animaux sont valorisés par la filière.



Beaucoup d'animaux qui respectent le cahier des charges avec une alimentation plus onéreuse ne sont pas commercialisés en agriculture biologique mais partent en maigre vers les circuits conventionnels.



Les éleveurs enregistrent le surcoût sur l'ensemble de leur production alors que seul les animaux engraisés, ont une plus-value limitée, voisine de 10 à 15%.



Trouver des débouchés rémunérateurs pour les produits issus de l'agriculture biologique.

## Caprins : toujours en croissance

Chiffres : 2021

27

fermes caprins  
bio

2 023

chèvres



En Aveyron

Les producteurs  
sont  
majoritairement  
des producteurs  
fermiers



Cette filière est confrontée à des **marchés tendus et ne cherche plus à se développer.**



Les travaux à mener portent sur **la structuration de la filière laitière et sur les coûts de production.**

# Présentation

Système d'exploitation de Dominique Leclerc et Benoit Garric  
GAEC DE LA PEYRADE - Lanuéjols

## Milieu physique

### Zone Ségala :

- 80 % en piémont
- 20 % montagne

**Assolement :** 35 ha PP, 60 ha PT, 20 ha méteil, 20 ha de maïs

**Parcellaire :** 30 ha de pâtures autour des bâtiments, le reste pour la fauche et l'ensilage

**Altitude du siège d'exploitation :** 500 m

Sol : 135 ha SAU

## GAEC DE LA PEYRADE

## Troupeau

- 100 **vaches laitières**
- 90 **génisses**
- **Taux de renouvellement :** 30 %
- **IA :** 100 % du troupeau
- **Produits :**
  - **Lait :** 720 000 L livrés à la Coopérative SODIAAL

## Les équipements

### 2 Sites :

- 1 stabulation sur paille pour les VL
- 2 robots de traite
- 90 % du matériel en CUMA

## Main d'oeuvre

- 2 UTH  
+  
• 1 salarié :
- 35 h pour le GAEC
- 4 h avec la CUMA

## Dates importantes

- **1997 :** installation de Benoit GARRIC
- **1999 :** installation de Dominique LECLERC
- **2003 :** création du GAEC
- **2006 :** construction du bâtiment réservé au couchage et à l'alimentation. Création d'une fumière
- **2017 :** conversion en agriculture biologique
- **2019 :** extension du bâtiment pour le couchage, stockage et mise en place des 2 robots de traite

## Finalités, objectifs

- **Avoir une exploitation viable et vivable**
- **Pouvoir vivre de son métier**
- **Pouvoir avoir du temps, et se faciliter le travail**
- **Débuter la réflexion sur la retraite**



Prix et  
consommation :

peu d'effet de la loi EGAlim

Prise en compte des coûts de production : on est loin du compte !



Aujourd'hui, les agriculteurs souffrent encore de **prix anormalement bas** et nous en appelons à la **responsabilité des différents maillons pour permettre la construction du prix en marche avant**, prévue dans la loi EGAlim.



Face à une crise économique et sociale sans précédent et la baisse prévisible du pouvoir d'achat de nos concitoyens, **nous constatons que la guerre des prix reprend de plus belle.**

Certaines enseignes de la grande distribution se sont clairement exprimées en ce sens. **Les filières sont fragilisées car ce sont les producteurs qui sont, une fois de plus, la variable d'ajustement.** Nous devons stopper cette spirale infernale et mettre en garde les acteurs de la chaîne alimentaire.



Comme le prévoit la loi EGAlim, **les agriculteurs doivent être en capacité de répercuter la hausse de leurs coûts de production via leurs acheteurs et les transformateurs.** Mais à ce jour ce n'est toujours pas le cas.

Ce que nous demandons :

→ L'Etat doit prendre ses responsabilités et exiger le respect de la loi EGAlim et en particulier vis-à-vis de la grande distribution.

Une réforme du règlement Européen concernant l'Agriculture Biologique est entrée en application au 1er janvier 2022.

Le cadre européen étant déjà établi, c'est à l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité), sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de rédiger un guide de lecture pour expliciter comment appliquer les règles sur les fermes.

Les propositions portées par les agriculteurs n'ont, à ce jour, pas été prises en compte par l'administration.

### Ce que nous demandons :

→ Il est maintenant urgent que l'INAO donne des réponses claires sur les points en attente comme par exemple :

#### L'accès à des aires d'exercices extérieures :

- Conditions d'accès aux espaces de plein air ;
- Définition des conditions pédoclimatiques qui permettent ou non la sortie des animaux.

#### La base de données des animaux reproducteurs bio :

- La mise en place de garanties sanitaires et génétiques pour apprécier la disponibilité des animaux reproducteurs bio.

## Les atouts de l'Agriculture Biologique



**L'élevage à l'herbe**, tel qu'il est pratiqué dans notre département, **permet de conserver de la biodiversité, de stocker du carbone dans les prairies ...**

La conduite des **fermes en Agriculture Biologique permet d'aller plus loin dans les bienfaits pour la société en accentuant la préservation des ressources naturelles et la sauvegarde de la biodiversité.**



Fin 2016, l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique) a remis **un rapport intitulé « Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique ? »**. Commandé en 2015 par le ministère de l'Agriculture, ce document rédigé en partenariat avec l'INRA, qui s'appuie sur quelques 280 études scientifiques, **montre que les impacts sont globalement positifs pour l'environnement.**

**Parmi les bénéfices de l'Agriculture Biologique sur l'environnement on retrouve :**



**Sols** : moindre dégradation des qualités (physiques, chimiques et biologiques) des sols ;



**Eau** : Moindre impact sur la qualité (produits de synthèse, engrais...);



**Air** : meilleur bilan des émissions de gaz à effet de serre ;



**Energie** : plus faible consommation /ha ;



**Biodiversité** : moindre pollution (pesticide, azote), service de pollinisation accru.

## Les dispositifs d'accompagnement



Actuellement, **les aides à la conversion permettent d'accompagner le développement des filières bio en compensant les surcoûts occasionnés par la transition conventionnelle vers l'agriculture biologique** alors même que **les produits ne sont pas encore valorisés en bio.**



Jusqu'à 2022 en Occitanie, les aides au maintien visent à encourager les agriculteurs biologiques à maintenir leur système dans ce mode de production. Elles rémunèrent les apports positifs des pratiques non prises en compte par le marché (respect de l'environnement, de la biodiversité,...) et sécurisent les producteurs vis-à-vis des aléas de marché.

### Ce que nous demandons :

→ La poursuite des dispositifs aide à la conversion, sous condition d'adéquation au marché et de critères d'éligibilité stricts, et crédit d'impôt. Ainsi que la reconnaissance des aménités positives de l'Agriculture Biologique avec une visibilité sur le long terme.



Restauration collective : où en est-on des 20% de produits bio obligatoires depuis janvier 2022 ?

**50 %**

de produits alimentaires durables de qualité



Repas servis en  
restauration collective

dont au moins

**20 %**

de produits issus de  
l'agriculture biologique



Chiffre d'affaires de la  
bio en 2019

**11.69**

milliards d'euros  
(consommation des  
produits bio par les  
ménages)

**4.6 %**

la part de la RHD dans le  
chiffre d'affaires de la bio

95 % de la  
consommation  
se fait à  
domicile

A ce jour nous n'avons aucun retour sur la mise en pratique de ce volet de la loi.  
Qu'en est-il ?

Ce que nous demandons :

→ Nous sommes prêts à accompagner les initiatives de façon à ce que la loi soit respectée

# NOTES



# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, filling the lower two-thirds of the page.



#### Contacts :

**Laurent Saint Affre**, président de la FDSEA de l'Aveyron : 06 14 36 52 42

**Michaël Garrigues**, co-président des Jeunes Agriculteurs Aveyron : 06 47 95 39 31

**Julien Tranier**, co-président des Jeunes Agriculteurs Aveyron : 06 17 05 96 89

**Florence Bouyssou**, co-présidente de la section AB de la FDSEA de l'Aveyron : 07 81 65 88 74

**Nicolas Bosc**, co-président de la section AB de la FDSEA de l'Aveyron : 06 12 57 95 33

**Florian Creyssels**, référent Agriculture Biologique Jeunes Agriculteurs Aveyron : 06 13 97 88 40

**Nathalie PUECH**, chargée de communication de la FDSEA de l'Aveyron : 07 69 20 22 86